



**PROGRAMME NATIONAL DE BOBSLEIGH
PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION PNB 2020-21**

**POUR LA SÉLECTION D'ATHLÈTES CANADIENS DE BOBSLEIGH À L'ÉQUIPE DE BOBSLEIGH
SÉNIOR ET L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT EN BOBSLEIGH**

**ET POUR CONFÉRER AUX ATHLÈTES CANADIENS DE BOBSLEIGH LA DÉSIGNATION DE
PILOTE DE LA RELÈVE EN BOBSLEIGH**

POUR LA SAISON 2020-21

Date de publication : 15/JUIL/2020

OBJECTIF

Le présent document définit le processus que suivra **Bobsleigh CANADA Skeleton (BCS)** afin de sélectionner des athlètes à l'**Équipe de bobsleigh sénior (EBS)** et à l'**Équipe de développement en bobsleigh (EDB)** dans le cadre du **Programme national de bobsleigh (PNB)**, et afin d'accorder la désignation de **Pilote de la relève en bobsleigh (PRB)**. Ce processus de sélection a été élaboré en vertu de la mission de BCS, à savoir : faire émerger et soutenir des champions et championnes mondiaux et olympiques. L'équité, l'égalité des chances et la volonté de présenter des équipes concurrentielles en compétition internationale, ainsi que de favoriser le développement permanent des athlètes de la relève, sont les principes directeurs qui sous-tendent le processus et les critères de sélection du PNB.

Pour sélectionner les athlètes aux différentes équipes, BCS utilisera une combinaison de résultats aux camps d'évaluation, incluant les tests physiques et/ou des tests de poussée aux installations IceHouse (selon le cas), pour accorder aux athlètes une note d'**Évaluation de performance athlétique (EPA)** (Annexe A); et les résultats obtenus dans le cadre de la **Série d'épreuves de sélection (SES)**.

1) PNB – PROCESSUS DE SÉLECTION

A) ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissibles à participer tout au long du processus de sélection - PNB, incluant les camps d'évaluation (le cas échéant) et la SES, les candidats doivent satisfaire aux conditions ci-dessous. Il faut que le/la candidat(e) :

- i) Soit membre en règle de BCS ou de l'association provinciale applicable du/de la candidat(e) ;
- ii) À moins qu'une exemption écrite ne s'obtienne préalablement auprès du directeur de la haute performance (DHP), il faut que le/la candidat(e) ait participé à et/ou concouru à tous les activités, camps et/ou compétitions obligatoires au cours des saisons the 2019-20 et 2020-21 auxquels il/ou elle est sélectionné(e), incluant :
 - (1) Camps PNB ;
 - (2) Championnats canadiens ;
 - (3) Compétitions (JOH / ChM / CM / CNA et/ou CE) ; et/ou
 - (4) D'autres événements et activités obligatoires qui pourraient être signalés à l'athlète de temps à autre, avec préavis.
(aux fins des présents, « saison » signifie la période de 12 mois entre le 1^{er} avril et le 31 mars annuellement.)
- iii) Ait réglé tous les droits qui lui sont applicables ;
- iv) Soit titulaire d'un passeport qui demeure valide pour une période d'au moins 6 mois au-delà de la fin de la prochaine saison de compétition ;
- v) Satisfasse aux conditions d'admissibilité pour obtenir une licence canadienne de la IBSF ;
- vi) Ne soit pas sous le coup d'une sanction imposée aux suites d'une violation des règles antidopage ; et
- vii) Démonstre, à la satisfaction du comité de la haute performance du PNB (CHP-PNB), une maîtrise adéquate de l'art de glisser sur glace.

Le CHP-PNB sera présidé par le DHP; ses membres incluent le responsable de la haute performance du PNB (RHP-PNB), l'entraîneur en chef du PNB (EC-PNB), et d'autres collaborateurs clés/spécialistes techniques qui pourraient être consultés de temps à autre, à l'entière discrétion du DHP.

B) SÉRIE D'ÉPREUVES DE SÉLECTION

La SES consistera en deux (2) épreuves par discipline, **Épreuve SES #1** et **Épreuve SES #2**, qui se dérouleront sur une seule piste, pour un total de quatre (4) manches, auxquelles les **Points SES** peuvent s'obtenir.

	Épreuve SES #1	Épreuve SES #2
Endroit prévu	Whistler	Whistler
Format de compétition	Coupe du monde (2 manches disputées en un seul jour)	Coupe du monde (2 manches disputées en un seul jour)
Ordre de départ en première manche	Selon le classement, sur la base du rang de chaque pilote au classement IBSF de la saison précédente. Les pilotes qui n'ont pas de rang au classement IBSF seront soumis à un tirage au sort pour leur attribuer un départ à la fin de la liste.	Selon le classement, en fonction du classement final de l'épreuve SES #1.
Ordre de départ en deuxième manche	Ordre inverse sur la base du rang au classement de la 1 ^{ère} manche de chaque épreuve SES.	

Remarque : « *selon le classement* » signifie que l'athlète le mieux classé obtient le premier rang, et le deuxième mieux classé obtient le deuxième rang, etc.

C) DÉROULEMENT DE LA SES

La SES se déroulera en vertu des règles en cours de l'IBSF, selon le cas. Toute modification aux règles de la SES doit être annoncée lors des réunions/tirages au sort qui précèdent les épreuves. C'est la responsabilité de l'athlète d'assister à ces réunions ou s'y faire représenter.

i) Le format général des compétitions sera comme suit :

- (1) Le tirage au sort se fera au terme des dernières séries d'entraînement ;
- (2) Toute égalité au classement de l'une ou l'autre des épreuves de la SES sera brisée sur la base des chronos de poussée cumulatifs des équipages concernés, à l'épreuve SES applicable. L'équipe ayant cumulé le chrono de poussée le *plus bas* sera alors jugé mieux classé.
- (3) Tous les équipements (traîneau, patins, combinaisons, souliers, casques etc.) doivent être en conformité avec les règles courantes de la IBSF, doivent réussir les inspections techniques applicables et, si ledit équipement n'appartient pas à BCS, il doit obligatoirement être à la disposition de l'athlète pour toute la durée de la saison ;
- (4) C'est la responsabilité de chaque pilote de rassembler son équipage respectif d'athlètes admissibles, et enregistrer ledit équipage à la SES;
- (5) À moins qu'une dispense écrite ne s'obtienne auprès du DHP à l'avance, tous les membres de l'équipage qui participent à la SES doivent être disponibles à concourir pour la saison entière;
- (6) Les protocoles particuliers à l'épreuve seront annoncés lors du tirage au sort, ceci pour tenir compte des conditions de compétition (heure, météo etc.) ; et

(7) Les protêts doivent être soumis oralement à un membre du jury, dans un délai de cinq minutes après la fin de la compétition, et doivent se soumettre par écrit dans un délai de vingt minutes après la fin de la compétition, accompagnés des frais de protêt de 100\$ CAD.

ii) Changements et/ou participation par roulement lors de la SES :

(1) Nonobstant l'article **1)C)i)(4)** des présents, le CHP-PNB se réserve le droit, tout au long du processus de sélection (incluant mais sans toutefois s'y limiter, la SES), à son entière discrétion, de faire participer par roulement et/ou remplacer les membres de l'équipage, incluant mais sans toutefois s'y limiter:

- (a) Changer et/ou faire participer par roulement les membres de l'équipage (individuellement ou collectivement) entre les différents pilotes ; et
- (b) D'autres changements et substitutions qui pourraient être appropriés de temps à autre.

(2) Si une telle discrétion est exercée, une bonne et due considération sera accordée à la nécessité de maintenir l'équité dans la tenue de la SES, et au respect des objectifs consignés dans les présents. De tels changements seront signalés aux participants à la SES de la manière suivante :

- (a) Si le changement se fait pour des raisons de performance, ledit changement/roulement doit être signalé aux participants à la SES dans les plus brefs délais, et avant le tirage au sort pour l'épreuve de SES ; ou
- (b) Si le changement se fait pour des raisons de blessure, de sécurité et/ou de circonstances imprévues, ledit changement et/ou roulement doit être signalé aux participants aussitôt qu'il est raisonnablement possible.

D) POINTS SES

Les points SES se cumulent, par discipline, à chacune des épreuves de la SES. La répartition est comme suit :

TABLE DES POINTS SES	
Rang au classement d'épreuve SES	Points SES
1 ^{er}	10
2 ^{ème}	6
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	1

Points de prime

Des points de prime seront accordés sur la base de la moyenne des chronos des trois équipages les mieux classés, par discipline, et un dixième de point de plus sera accordé pour chaque 1/10 de seconde d'avance par rapport à cette moyenne des 3 chronos les plus rapides.

Exemple : 1^{er} – 115,30 2^{ème} – 117,05 3^{ème} – 117,45 = la moyenne de ces chronos est 116,60 secondes.

L'équipage le mieux classé a une avance de 1,3 secondes sur cette moyenne, et obtient donc 1,3 points de prime.

Le total des points cumulés en SES, par discipline, sera utilisé pour établir un classement des pilotes.

Égalités des points

Dans le cas d'une égalité au total des points SES, par discipline, l'égalité sera brisée sur la base des chronos de poussée cumulatifs des équipages concernés, en tenant compte de toutes les manches de la SES. Le pilote de l'équipage affichant le temps cumulatif de poussée *le plus bas* sera jugé le mieux classé.

Le rang au classement SES et les considérations consignées dans la section **3)** des présents informeront la décision quant à laquelle des équipes PNB les pilotes seront nommés.

E) SES – CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

L'équité, l'égalité des chances et la volonté de présenter des équipes compétitives aux événements internationaux, et la volonté de favoriser le développement suivi des athlètes sont les principes directeurs du processus et des critères de sélection - PNB. Nonobstant l'importance de la SES dans le contexte du processus de sélection PNB, des circonstances imprévisibles (météo, budget, etc.) pourraient intervenir et perturber le déroulement de la SES.

- i) Si une épreuve SES déjà prévue ou une partie d'une épreuve SES prévue ne peut pas se dérouler ou doit être interrompue, BCS va dans un premier temps essayer de reporter l'épreuve SES ou la partie de cette épreuve qui ne peut pas se tenir ;
- ii) S'il est faisable de changer d'installation de compétition, BCS va essayer d'arranger ledit changement d'installation, cependant BCS ne garantira pas le financement pour le voyage aux nouvelles installations ; et/ou
- iii) S'il n'est pas faisable de changer d'installation de compétition, le classement se basera dans un premier temps sur la partie de l'épreuve SES qui aura été complétée ou, si aucune partie de l'épreuve n'a été complétée, le classement se baserait alors sur la discrétion du CHP-PNB.

2) QUOTAS DE PARTICIPATION IBSF

Pour la saison 2020-21, le Canada est admissible aux quotas de participation IBSF suivants :

Circuit	Quota de bobsleigh féminin		Quota de bobsleigh masculin	
	Quota de monobob féminin	Quota de bobsleigh à deux féminin	Quota de bobsleigh à deux	Quota de bobsleigh à quatre
Coupe du monde (CM)	3	3	2	2
Coupe nord-américaine (CNA)	4	4	4	4
Coupe Europa (EC)	4	4	4	4

Remarque : Aux fins des présents processus et critères de sélection PNB, les « disciplines » sont le bobsleigh féminin et le bobsleigh masculin.

3) PNB – CRITÈRES DE SÉLECTION

A) PROCESSUS DE SÉLECTION DÉFINITIF

Au terme de la SES, et en consultation avec le CHP-PNB, le DHP soumettra au comité de sélection les noms des athlètes admissibles, en vertu des critères consignés dans les présents, à être nommés à l'équipe de bobsleigh sénior et à l'équipe de développement en bobsleigh, ainsi que les noms de ceux et celles admissibles à une désignation de pilote de la relève en bobsleigh. Le comité de sélection examinera les candidatures et ratifiera la sélection conformément aux critères consignés dans les présents.

Le comité de sélection consistera en :

- i) Membre du conseil d'administration BCS (président du comité) ;
- ii) Chef de la direction BCS ;
- iii) Directeur de la haute performance BCS ;
- iv) Représentant d'athlètes – skeleton ; et
- v) Un intervenant indépendant

Remarques : si l'un ou l'autre des membres constitutifs du comité n'est pas disponible, le président du comité de sélection peut désigner un remplaçant à son entière discrétion.

Le personnel technique du PNB de BCS, selon le cas, pourrait être invité à participer à une partie de la réunion se rapportant aux sélections.

B) SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE BOBSLEIGH SÉNIOR

Le nombre maximum de pilotes pouvant être sélectionnés à l'**EBS** est le nombre indiqué dans le quota CM alloué au Canada, indiqué en section **2)** des présents. Pour éviter toute ambiguïté, BCS pourrait sélectionner moins d'athlètes que le nombre maximum indiqué aux quotas.

Le nombre de postes EBS à octroyer sera défini à l'entière discrétion du CHP-PNB, en consultation avec d'autres membres du personnel de BCS selon le cas, en tenant compte des facteurs qui sont jugés opportuns, incluant mais sans toutefois s'y limiter : contraintes budgétaires, stratégies du PNB, qualifications aux Championnats du monde et/ou aux Jeux olympiques, et d'autres facteurs qui peuvent être applicables.

i) Admissibilité à l'EBS – pilotes et membres de l'équipage

En plus de satisfaire aux exigences d'admissibilité indiqués en section **1)A)** des présents au moment d'être nommés à l'équipe EBS, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- (1) Exécuter l'Entente d'athlète BCS 2020-21;
- (2) Être admissibles à concourir au circuit de CM en vertu des règles courantes de la IBSF; et

(3) Obtenir la Norme de performance EBS et/ou la Norme de poussée PNB, telles que consignées ci-dessous :

a. Norme de performance EBS

La Norme de performance EBS est l'obtention d'un résultat parmi les 8 mieux classés, dans sa/ses discipline(s) olympique(s) respective(s) aux Jeux olympiques d'hiver ou aux Championnats du monde dans l'une ou l'autre des deux saisons précédant la saison courante.

Les athlètes qui ont obtenu la Norme de performance EBS doivent confirmer leur état de santé comme en forme pour concourir, ceci par le biais d'une consultation avec l'équipe de soutien intégré (ESI) de BCS lors de la soumission de leur candidature au comité de sélection.

L'octroi de dispenses aux normes de performance pourrait être considéré par le CHP-PNB dans le cas d'un pilote qui, au moment de la soumission de sa candidature au comité de sélection, n'a pas su obtenir la Norme de performance EBS en raison d'une blessure, mais dont l'état de santé a été dûment confirmé par l'équipe de soutien intégré (ESI) de BCS comme en forme pour concourir. Le CHP-PNB pourrait prendre en considération d'autres facteurs comme il le juge appropriés, mais doit tenir compte des suivants :

- Résultats aux Jeux olympiques d'hiver et aux Championnats du monde de saisons précédentes ;
- Note EPA 2020-21 ;
- Résultats aux évaluations de poussée 2020-21 (Ice House), incluant les chronos individuels et d'équipage, les profils d'accélération à la poussée, et les profils de vitesse à la poussée ; et
- Les résultats obtenus en SES de la saison courante.

Pour éviter toute ambiguïté, de telles dispenses seront considérées et, si approuvées, doivent être ratifiées par le comité de sélection.

b. Norme de poussée PNB

Avoir obtenu la Norme de poussée PNB (Annexe B) qui lui est applicable à l'un ou l'autre des *créneaux d'évaluation PNB* entre le 1^{er} avril de la saison courante et la fin des épreuves SES de la saison courante.

ii) Ordre de priorité des nominations à l'EBS - Pilotes

À moins qu'une dispense écrite ne s'obtienne à l'avance auprès du CHP-PNB, seuls les pilotes qui ont concouru précédemment sur toutes les pistes figurant au programme du circuit de Coupe du monde et de Championnat du monde IBSF de la saison courante peuvent être nommés à l'EBS.

(1) Pré-sélection à l'EBS - Pilotes:

Au maximum, un (1) pilote par discipline, ayant obtenu l'une ou l'autre des normes de performance suivantes, pourrait être admissible à la pré-sélection à l'EBS, selon l'ordre de priorité suivant :

- 1^{ère} place – Championnat du monde 2020
- 2^{ème} place – Championnat du monde 2020
- 3^{ème} place – Championnat du monde 2020
- Mieux classé – rang au classement général IBSF 2019-20
- Deuxième mieux classé – rang au classement général IBSF 2019-20
- Troisième mieux classé – rang au classement général IBSF 2019-20

Les pilotes admissibles à la pré-sélection doivent confirmer leur état de santé comme en forme pour concourir, ceci par le biais d'une consultation avec l'équipe de soutien intégré (ESI) de BCS et ce, avant le début de la SES.

Le CHP-PNB doit examiner et ratifier les pré-sélections avant le début de la SES.

(2) Nominations à l'EBS - pilotes:

En vertu du nombre de postes accordés au Canada sur la base des quotas de CM par discipline indiqués en section **2)** des présents, les candidatures des athlètes admissibles suivants seront soumises au comité de sélection :

- a. Dans chaque discipline où BCS octroie trois (3) postes EBS :
 - i. EBS poste 1 – octroyé à un pilote admissible à la pré-sélection, sinon, ce poste sera octroyé au pilote occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ;
 - ii. EBS poste 2 – Si EBS poste 1 est octroyé à un pilote en vertu de la pré-sélection, EBS poste 2 sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES, sinon ce poste sera octroyé au pilote occupant le deuxième rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ; et
 - iii. EBS poste 3 – octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon si EBS poste 1 est octroyé à un pilote en vertu de la pré-sélection, EBS poste 3 sera octroyé au pilote admissible occupant le deuxième rang suivant au classement en vertu des résultats de SES, sinon, ce poste sera octroyé au pilote occupant le troisième rang suivant au classement en vertu des résultats de SES.
- b. Dans chaque discipline où BCS octroie deux (2) postes EBS :
 - i. EBS poste 1 – octroyé à un pilote admissible à la pré-sélection, sinon ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ; et
 - ii. EBS poste 2 – octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon si EBS poste 1 est octroyé à un pilote en vertu de la pré-sélection, EBS poste 2 sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES, sinon ce poste sera octroyé au pilote occupant le deuxième rang suivant au classement en vertu des résultats de SES.
- c. Dans chaque discipline où BCS octroie un (1) poste EBS :
 - i. EBS poste 1 – octroyé à un pilote admissible à la pré-sélection, sinon ce poste sera octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon ce poste sera octroyé au pilote occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES.

iii) Ordre de priorité de nominations à l'EBS - membres de l'équipage:

(1) Nominations à l'EBS - membres de l'équipage

Au terme de la SES, les candidatures des athlètes admissibles seront soumises au comité de sélection pour être considérées à titre de membres de l'équipage, en prenant en considération tous les facteurs pertinents, incluant mais sans toutefois s'y limiter, les suivants :

- a. Barème de note de performance (Annexe C) ; et
- b. Indicateurs de performance
Les indicateurs de performance doivent inclure, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants:
 - i. Note EPA 2020-21 ;
 - ii. Résultats aux évaluations de poussée 2020-21 (Ice House), incluant les chronos individuels et d'équipage, les profils d'accélération à la poussée, et les profils de vitesse à la poussée ;
 - iii. Analyse des performances à la poussée en saison de compétition 2019-20, incluant les chronos de poussée relatifs et les vitesses de poussée relatives ;
 - iv. Expérience de compétition ; et
 - v. Le nombre de membres de l'équipage requis, basé sur le nombre de pilotes retenus pour une nomination à l'EBS.

- (2) Nominations à l'EBS - membres de l'équipage à titre de remplaçant
Au terme de la SES, des athlètes admissibles peuvent être nommés par le comité de sélection au poste de membres de l'équipage à titre de remplaçant, en prenant en considération tous les facteurs pertinents, incluant ceux consignés en section **3)B)iii)(1)** des présents. Les athlètes sélectionnés comme membres de l'équipage à titre de remplaçant ne sont pas obligés d'obtenir leur norme de poussée PNB respective indiquée dans la **3)B)i)(3)(b)** des présents.

Pour éviter toute ambiguïté, le barème de note de performance et/ou les indicateurs de performance ne seront pas déterminatifs dans le cadre de la sélection des athlètes. D'autres facteurs pourraient être pris en considération, selon les circonstances, lors de sélectionner des candidatures à soumettre au comité de sélection.

C) SÉLECTION À L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT EN BOBSLEIGH (EDB)

Le nombre maximum de pilotes pouvant être sélectionnés à l'**EDB** est le nombre indiqué dans le quota CNA alloué au Canada, indiqué en section **2)** des présents. Pour éviter toute ambiguïté, BCS pourrait sélectionner moins d'athlètes que le nombre maximum indiqué aux quotas CNA.

Le nombre de postes EDB à octroyer sera défini à l'entière discrétion du CHP-PNB, en consultation avec d'autres membres du personnel de BCS selon le cas, en tenant compte des facteurs qui sont jugés opportuns, incluant mais sans toutefois s'y limiter : contraintes budgétaires, stratégies du PNB, qualifications aux Championnats du monde et/ou aux Jeux olympiques, et d'autres facteurs qui peuvent être applicables.

- i) Admissibilité à l'EDB – pilotes et membres de l'équipage :
En plus de satisfaire aux exigences d'admissibilité indiquées en section **1)A)** des présents au moment d'être nommés à l'EDB, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :
 - (1) Exécuter l'entente d'athlète BCS 2020-21 ;
 - (2) Être admissibles à concourir aux circuits CM, CNA et/ou CE, selon le cas, en vertu des règles courantes de l'IBSF ;
 - (3) Ne pas être sélectionnés à l'EBS 2020-21 ;
 - (4) Ne jamais avoir été nommés à titre de pilote au programme PAA de Sport Canada au niveau international sénior (SR1/SR2) ; et

(5) Les pilotes doivent avoir obtenu leur Norme de poussée PNB respective à l'un ou l'autre des *créneaux d'évaluation PNB* entre le 1^{er} avril de la saison courante et la fin de la SES de la saison courante.

ii) Nominations à l'EDB – pilotes:

En vertu du nombre de postes accordés au Canada sur la base des quotas de CNA par discipline indiqués en section **2)** des présents, les candidatures des athlètes admissibles suivants seront soumises au comité de sélection :

(1) Dans chaque discipline où BCS octroie quatre (4) postes EDB :

- (a) EDB poste 1 – après l'octroi de tous les postes EBS, ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ;
- (b) EDB poste 2 – après l'octroi d'EDB poste 1, ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ;
- (c) EDB poste 3 - octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon, après l'octroi d'EDB poste 2, ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ; et
- (d) EDB poste 4 - octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon, après l'octroi d'EDB poste 3, ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES.

(2) Dans chaque discipline où BCS octroie trois (3) postes EDB :

- (a) EDB poste 1 – après l'octroi de tous les postes EBS, ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ;
- (b) EDB poste 2 – octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon, après l'octroi d'EDB poste 1, ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ; et
- (c) EDB poste 3 - octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon, après l'octroi d'EDB poste 2, ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES.

(3) Dans chaque discipline où BCS octroie deux (2) postes EDB :

- (a) EDB poste 1 – octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon, après l'octroi de tous les postes EBS, ce poste sera octroyé au pilote occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES ; et
- (b) EDB poste 2 – octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel pilote, à n'importe quel moment, sinon, après l'octroi d'EDB poste 1, ce poste sera octroyé au pilote admissible occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES.

(4) Dans chaque discipline où BCS octroie un (1) poste EDB :

- (a) EDB poste 1 -octroyé par le CHP-PNB, à son entière discrétion, à n'importe quel athlète admissible à n'importe quel moment, sinon, après l'octroi de tous les postes EBS, ce poste sera octroyé au pilote occupant le rang suivant au classement en vertu des résultats de SES.

Lors d'exercer la discrétion pour remplir des postes au sein de l'EDB, le CHP-PNB peut prendre en considération les facteurs qu'il juge appropriés, mais doit obligatoirement considérer les éléments suivants :

- Résultats aux évaluations de poussée 2020-21 (Ice House), incluant les chronos individuels et d'équipage, les profils d'accélération à la poussée, et les profils de vitesse à la poussée ;
- La note EPA 2020-21 ;
- Les résultats obtenus à la SES de la saison courante ;
- Les résultats de saison précédente.

iii) Nominations à l'EDB – membres de l'équipage:

Au terme de la SES, les candidatures des athlètes admissibles seront soumises au comité de sélection comme membres de l'équipage, en prenant en considération tous les facteurs pertinents, incluant mais sans toutefois s'y limiter, les suivants :

(1) Barème de note de performance (Annexe C) ; et

(2) Indicateurs de performance en vertu de la section **3)B)iii)(1)(b)** des présents.

Pour éviter toute ambiguïté, le barème de note de performance et/ou les indicateurs de performance ne seront pas déterminatifs dans le cadre de la sélection des athlètes. D'autres facteurs pourraient être pris en considération, selon les circonstances, lors de sélectionner les candidatures à soumettre au comité de sélection.

D) DÉSIGNATION DE PILOTE DE LA RELÈVE EN BOBSLEIGH (PRB)

L'objectif de la désignation de **PRB** est d'identifier les pilotes qui ont fait preuve d'habiletés physiques et/ou propres au sport de bobsleigh indiquant une aptitude à réussir au plus haut niveau dans le sport de bobsleigh, dans les limites de l'échéancier du programme de la relève, c'est-à-dire d'ici les Jeux olympiques d'hiver 2026.

À cet effet, BCS peut désigner un nombre illimité de candidats au programme PRB.

i) PRB – admissibilité :

En plus de satisfaire aux exigences d'admissibilité indiquées en section **1)A)** des présents au moment d'être nommés à la désignation de PRB, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- (1) À moins d'obtenir au préalable une dispense écrite auprès du DHP, il faut avoir participé à la SES, si l'athlète est dûment admissible et qualifié ;
- (2) Exécuter l'entente d'athlète BCS 2020-21 ;
- (3) Ne jamais avoir été nommés à titre de pilote au programme PAA de Sport Canada au niveau international sénior (SR1/SR2) ;
- (4) Avoir obtenu leur Norme sprint PNB respective (Annexe B) à l'un ou l'autre des *créneaux d'évaluation PNB* entre le 1^{er} avril de la saison courante et la fin de la SES de la saison courante ; et
- (5) Satisfaire aux restrictions d'âge applicables du programme PRB (Annexe B).

ii) PRB – plan individualisé de compétition et de développement :

Les pilotes qui obtiennent la désignation PRB peuvent de temps à autre, le cas échéant, recevoir des plans individualisés de compétition/de développement qui pourraient présenter des différences par rapport aux programmes EBS et/ou EDB.

Ces plans ont pour objectif de former et préparer au mieux les pilotes PRB en vue d'obtenir un podium aux JOH. Ces plans pourraient inclure la participation aux compétitions de CM, CNA et/ou CE de la saison courante, aux Championnats canadiens et/ou à d'autres possibilités stratégiques de compétition et/ou d'entraînement.

Pour éviter toute ambiguïté, les athlètes peuvent être nommés et/ou sélectionnés à n'importe quelle équipe PNB et détenir en même temps la désignation PRB.

E) ALLOCATION DES POSTES DE QUOTA AUX CIRCUITS IBSF

i) COUPE DU MONDE (CM)

Les attributions de postes en vertu des quotas de **CM** se font à l'entière discrétion du CHP-PNB, en consultation avec d'autres membres du personnel de BCS, le cas échéant, et en tenant compte du développement et des plans de compétition des athlètes individuels, et sur la base de la grille de priorité des postes. Les plans de développement et de compétition seront définis par le personnel technique du PNB, en consultation avec l'athlète, et peuvent être modifiés de temps à autre par BCS à son entière discrétion, en consultation avec l'athlète, en prenant en considération des facteurs tels que, sans s'y limiter : les changements apportés au calendrier de compétitions IBSF, les objectifs de la saison et/ou de long terme de l'athlète particulier et/ou du programme PNB, la redistribution de postes, les résultats en compétition, la note EPA, la désignation PRB, les blessures, les stratégies relatives aux quotas de postes, les circonstances imprévues et/ou d'autres facteurs que le CHP-PNB juge pertinents de temps à autre.

ii) COUPE NORD-AMÉRICAINNE (CNA) / COUPE EUROPA (CE)

Les attributions de postes en vertu des quotas **CNA** et **CE** se font à l'entière discrétion du CHP-PNB, en consultation avec d'autres membres du personnel de BCS, le cas échéant, et les postes sont octroyés sur la base des compétitions individuelles. Les postes de quota CNA et CE seront attribués dans un premier temps aux athlètes de BCS.

Suite aux attributions de postes aux athlètes de BCS, s'il reste des postes de quota à remplir, BCS pourrait les attribuer aux athlètes des OPS, en collaboration avec les OPS suivantes : British Columbia Bobsleigh and Skeleton Association (BCBSA), Alberta Bobsleigh Association (ABA), Ontario Bobsleigh & Skeleton Association (OBSA), Bobsleigh Skeleton Québec (BSQ).

Pour éviter toute ambiguïté, de telles allocations ne seront pas ratifiées par le comité de sélection.

Remarque : BCS, à son entière discrétion, se réserve le droit de modifier le nombre de postes de quota remplis sur chacun des circuits (CM, CNA, et/ou CE) à n'importe quel moment de la saison de compétition, incluant mais sans toutefois s'y limiter : ne pas se prévaloir de tous les postes de quota qui lui sont disponibles sur l'un ou l'autre des circuits ou à telle ou telle compétition.

F) REDISTRIBUTION DE POSTES AU COURS DE LA SAISON

BCS peut également redistribuer les postes désignés (EBS et EDB) et/ou affecter les pilotes à un circuit de compétition différent (CM, CNA, et/ou CE) à certains moments durant la saison de compétition. Pour éviter toute ambiguïté, tous les résultats de compétition peuvent être pris en considération aux fins de la redistribution de postes au cours de la saison.

G) REMPLACEMENT D'ATHLÈTES ET PARTICIPATION PAR ROULEMENT SUITE AUX SÉLECTIONS D'ATHLÈTES

Aux suites de la ratification des sélections et tout au long de la saison de compétition, le CHP-PNB, le cas échéant, se réserve le droit de remplacer et/ou faire participer par roulement les pilotes et/ou les membres de l'équipage, incluant mais sans toutefois s'y limiter :

- i) Changer et/ou faire participer par roulement les pilotes et/ou membres de l'équipage (à titre individuel ou à titre d'équipe) entre les différents pilotes et/ou les différents circuits (CM, CNA et/ou CE) ;
- ii) Remplacer les pilotes individuels de l'EBS et/ou de l'EDB par d'autres pilotes admissibles ;
- iii) Remplacer les membres individuels de l'équipage de l'EBS et/ou de l'EDB par d'autres membres de l'équipage admissibles ;
- iv) D'autres changements qui s'avèrent appropriés de temps à autre.

Remarques sur l'exercice de la discrétion pour remplacer et/ou faire participer par roulement les athlètes

Tout remplacement et/ou participation par roulement doit se faire en vertu des objectifs consignés dans les présents.

Pour éviter toute ambiguïté, précisons que le sport de bobsleigh, par sa nature même, exige des changements fréquents et/ou une participation par roulement, tant au niveau du pilote qu'au niveau des membres de l'équipage, que ce soit aux entraînements quotidiens ou aux compétitions, ceci pour des motifs de performance, blessure, sécurité et/ou d'autres facteurs. Lesdits changements et/ou participations par roulement ressortent de l'EC-PNBP (dans le cas de l'EBS) et du RHP-PNB (dans le cas de l'EDB).

Le temps et/ou les circonstances permettant, des roulements et/ou des changements seront apportés, en consultation avec et confirmés par le CHP-PNB.

H) CIRCONSTANCES IMPRÉVUES ET APPLICATION DE LA DISCRÉTION

BCS va considérer l'option de se prévaloir de son pouvoir discrétionnaire en vertu des présents processus et critères de sélection PNB et/ou advenant des circonstances telles que, mais sans s'y limiter, ce qui suit:

- i) Blessure ou maladie de long terme qui prévient la participation de l'athlète aux *créneaux d'évaluation PNB* et/ou épreuve(s) SES et/ou compétitions IBSF et/ou autres événements ;
- ii) Dans le cas d'une égalité qui n'arriverait pas à être brisée suite à l'application de la section **1)C)i)(2)** ou **1)D)** des présents ;
- iii) « Événements de force majeure » - par exemple, intempéries ou d'autres facteurs au-delà de la volonté de BCS qui donnent lieu à l'annulation ou la modification de *créneaux d'évaluation BCS* et/ou épreuve(s) SES ;
- iv) « Jugements de la IBSF » - décisions prises par la IBSF qui ont une incidence sur le classement des nations ou sur les résultats d'athlètes ou normes de qualification ; et/ou
- v) D'autres circonstances et/ou événements qui, à l'avis du comité de sélection et/ou du DHP, et/ou le CHP-PNB, le cas échéant, justifient l'application du pouvoir discrétionnaire, tel que prévu dans la section **3)** des présents.

I) APPELS - INTERNES

Tout différend se rapportant au processus de sélection doit être abordé conformément aux dispositions de la Politique d'appels BCS.

ANNEXE A – TABLES EPA

Bobsleigh CANADA Skeleton
Athletic Performance Evaluation Table - Bobsleigh - Women

ABSOLUTE STRENGTH (35%)		ELASTIC STRENGTH (15%)		SPEED (50%)							
1RM Power Clean (kg)	3RM Front Squat (kg)	Standing Long (m)	15m (sec)	30m (sec)	45m (sec)	60m (sec)	15-45m Fly (sec)	30-60m Fly (sec)	60m (sec)	15-45m Fly (sec)	30-60m Fly (sec)
115.0	100	3.00	2.20	3.90	5.55	7.15	100	3.20	100	3.20	100
122.5	99	2.97	2.21	3.91	5.56	7.16	99	3.21	99	3.21	99
130.0	98	2.94	2.22	3.92	5.57	7.17	98	3.22	98	3.22	98
137.5	97	2.91	2.23	3.93	5.58	7.18	97	3.23	97	3.23	97
145.0	96	2.88	2.24	3.94	5.59	7.19	96	3.24	96	3.24	96
152.5	95	2.85	2.25	3.95	5.60	7.20	95	3.25	95	3.25	95
160.0	94	2.82	2.26	3.96	5.61	7.21	94	3.26	94	3.26	94
167.5	93	2.79	2.27	3.97	5.62	7.22	93	3.27	93	3.27	93
175.0	92	2.76	2.28	3.98	5.63	7.23	92	3.28	92	3.28	92
182.5	91	2.73	2.29	3.99	5.64	7.24	91	3.29	91	3.29	91
190.0	90	2.70	2.30	4.00	5.65	7.25	90	3.30	90	3.30	90
197.5	89	2.68	2.31	4.01	5.66	7.26	89	3.31	89	3.31	89
205.0	88	2.65	2.32	4.02	5.67	7.27	88	3.32	88	3.32	88
212.5	87	2.62	2.33	4.03	5.68	7.28	87	3.33	87	3.33	87
220.0	86	2.60	2.34	4.04	5.69	7.29	86	3.34	86	3.34	86
227.5	85	2.57	2.35	4.05	5.70	7.30	85	3.35	85	3.35	85
235.0	84	2.54	2.36	4.06	5.71	7.31	84	3.36	84	3.36	84
242.5	83	2.52	2.37	4.07	5.72	7.32	83	3.37	83	3.37	83
250.0	82	2.50	2.38	4.08	5.73	7.33	82	3.38	82	3.38	82
257.5	81	2.48	2.39	4.09	5.74	7.34	81	3.39	81	3.39	81
265.0	80	2.46	2.40	4.10	5.75	7.35	80	3.40	80	3.40	80
272.5	79	2.44	2.41	4.11	5.76	7.36	79	3.41	79	3.41	79
280.0	78	2.42	2.42	4.12	5.77	7.37	78	3.42	78	3.42	78
287.5	77	2.40	2.43	4.13	5.78	7.38	77	3.43	77	3.43	77
295.0	76	2.38	2.44	4.14	5.79	7.39	76	3.44	76	3.44	76
302.5	75	2.36	2.45	4.15	5.80	7.40	75	3.45	75	3.45	75
310.0	74	2.34	2.46	4.16	5.81	7.41	74	3.46	74	3.46	74
317.5	73	2.32	2.47	4.17	5.82	7.42	73	3.47	73	3.47	73
325.0	72	2.30	2.48	4.18	5.83	7.43	72	3.48	72	3.48	72
332.5	71	2.28	2.49	4.19	5.84	7.44	71	3.49	71	3.49	71
340.0	70	2.26	2.50	4.20	5.85	7.45	70	3.50	70	3.50	70
347.5	69	2.24	2.51	4.21	5.86	7.46	69	3.51	69	3.51	69
355.0	68	2.22	2.52	4.22	5.87	7.47	68	3.52	68	3.52	68
362.5	67	2.20	2.53	4.23	5.88	7.48	67	3.53	67	3.53	67
370.0	66	2.18	2.54	4.24	5.89	7.49	66	3.54	66	3.54	66
377.5	65	2.16	2.55	4.25	5.90	7.50	65	3.55	65	3.55	65

Bobsleigh CANADA Skeleton
Athletic Performance Evaluation Table - Bobsleigh - Men

ABSOLUTE STRENGTH (35%)		ELASTIC STRENGTH (15%)		SPEED (50%)							
1RM Power Clean (kg)	3RM Front Squat (kg)	Standing Long (m)	15m (sec)	30m (sec)	45m (sec)	60m (sec)	15-45m Fly (sec)	30-60m Fly (sec)	60m (sec)	15-45m Fly (sec)	30-60m Fly (sec)
175.0	100	2.00	2.05	3.55	4.95	6.40	100	2.90	100	2.90	100
182.5	99	1.98	2.06	3.56	4.96	6.41	99	2.91	99	2.91	99
190.0	98	1.96	2.07	3.57	4.97	6.42	98	2.92	98	2.92	98
197.5	97	1.94	2.08	3.58	4.98	6.43	97	2.93	97	2.93	97
205.0	96	1.92	2.09	3.59	4.99	6.44	96	2.94	96	2.94	96
212.5	95	1.90	2.10	3.60	5.00	6.45	95	2.95	95	2.95	95
220.0	94	1.88	2.11	3.61	5.01	6.46	94	2.96	94	2.96	94
227.5	93	1.86	2.12	3.62	5.02	6.47	93	2.97	93	2.97	93
235.0	92	1.84	2.13	3.63	5.03	6.48	92	2.98	92	2.98	92
242.5	91	1.82	2.14	3.64	5.04	6.49	91	2.99	91	2.99	91
250.0	90	1.80	2.15	3.65	5.05	6.50	90	3.00	90	3.00	90
257.5	89	1.78	2.16	3.66	5.06	6.51	89	3.01	89	3.01	89
265.0	88	1.76	2.17	3.67	5.07	6.52	88	3.02	88	3.02	88
272.5	87	1.74	2.18	3.68	5.08	6.53	87	3.03	87	3.03	87
280.0	86	1.72	2.19	3.69	5.09	6.54	86	3.04	86	3.04	86
287.5	85	1.70	2.20	3.70	5.10	6.55	85	3.05	85	3.05	85
295.0	84	1.68	2.21	3.71	5.11	6.56	84	3.06	84	3.06	84
302.5	83	1.66	2.22	3.72	5.12	6.57	83	3.07	83	3.07	83
310.0	82	1.64	2.23	3.73	5.13	6.58	82	3.08	82	3.08	82
317.5	81	1.62	2.24	3.74	5.14	6.59	81	3.09	81	3.09	81
325.0	80	1.60	2.25	3.75	5.15	6.60	80	3.10	80	3.10	80
332.5	79	1.58	2.26	3.76	5.16	6.61	79	3.11	79	3.11	79
340.0	78	1.56	2.27	3.77	5.17	6.62	78	3.12	78	3.12	78
347.5	77	1.54	2.28	3.78	5.18	6.63	77	3.13	77	3.13	77
355.0	76	1.52	2.29	3.79	5.19	6.64	76	3.14	76	3.14	76
362.5	75	1.50	2.30	3.80	5.20	6.65	75	3.15	75	3.15	75
370.0	74	1.48	2.31	3.81	5.21	6.66	74	3.16	74	3.16	74
377.5	73	1.46	2.32	3.82	5.22	6.67	73	3.17	73	3.17	73
385.0	72	1.44	2.33	3.83	5.23	6.68	72	3.18	72	3.18	72
392.5	71	1.42	2.34	3.84	5.24	6.69	71	3.19	71	3.19	71
400.0	70	1.40	2.35	3.85	5.25	6.70	70	3.20	70	3.20	70
407.5	69	1.38	2.36	3.86	5.26	6.71	69	3.21	69	3.21	69
415.0	68	1.36	2.37	3.87	5.27	6.72	68	3.22	68	3.22	68
422.5	67	1.34	2.38	3.88	5.28	6.73	67	3.23	67	3.23	67
430.0	66	1.32	2.39	3.89	5.29	6.74	66	3.24	66	3.24	66
437.5	65	1.30	2.40	3.90	5.30	6.75	65	3.25	65	3.25	65

ANNEXE B – NORMES DE PERFORMANCE DU PNB

Norme de poussée PNB - Pilotes		Norme de poussée PNB - équipage	
Hommes :	≤ 5,20 sec	Hommes :	≤ 5,15 sec
Femmes :	≤ 5,60 sec	Femmes :	≤ 5,55 sec

Norme sprint PNB (sprint sur 30m)	
Hommes :	≤ 3,90 sec
Femmes :	≤ 4,20 sec

Limite d'âge PRB	
Hommes :	Né en 1990 ou après
Femmes :	Née en 1993 ou après

ANNEXE C – BARÈME DE NOTE DE PERFORMANCE

BARÈME DE NOTE DE PERFORMANCE
<p>1. NOTE QUANTITATIVE - MAX DE 12 POINTS (valeur pondérée de 80%)</p> <p>A: Points EPA / 100 <i>Se reporter à l'Annexe A</i></p> <p>B: Résultats précédents <i>1 point = 2 ou plus résultats parmi les 3 mieux classés en CM au cours de la saison la plus récente</i> <i>2 points = résultat parmi les 8 mieux classés au Championnat du monde le plus récent</i></p>
<p>2. NOTE QUALITATIVE - MAX DE 8 POINTS (valeur pondérée de 20%)</p> <p>L'athlète fait preuve de :</p> <p>A: Un engagement pour les programmes de BCS B: Une capacité à accepter la responsabilité pour ses actions et ses résultats C: Une capacité à travailler dans un contexte d'équipe D: Une conscience et un respect de la valeur de son poste au sein de l'équipe nationale canadienne E: La bonne volonté de faire la promotion de BCS d'une manière positive F: Contributions au quotidien en vue de favoriser un environnement positif aux entraînements/en compétition G: Respect envers les entraîneurs, le personnel, et les bénévoles de BCS H: Respect envers ses coéquipiers/coéquipières</p> <p><i>Notation :</i> <i>1 = Idéal</i> <i>0 = Besoin d'amélioration</i> <i>-1 = Inacceptable ou inexistant</i></p>
<p>NOTE DE PERFORMANCE = $((1A+1B)*4/3) + ((SOMME (2A:2H))*1/2)$</p>